

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 MAI 2023

Délibération n°2023.05.075.B

Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

LE QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2023

Secrétaire de Séance: Eric BIOJOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, François NEBOUT à Gérard DESAPHY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230504-2023_05_75B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023

Publication : 10/05/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.075.B**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30103 -3) ENTREPRENARIAT]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 4 : Formation professionnelle et enseignement supérieur

Fort de près de 6 000 étudiants, GrandAngoulême se positionne comme un des principaux Pôle d'Enseignement Supérieur de proximité - hors site universitaire de plein exercice - de Nouvelle Aquitaine. Le secteur de l'image est une filière qui constitue un vecteur fort de croissance et d'attractivité du territoire. Néanmoins, il demeure des enjeux importants en matière d'enseignement supérieur qui ont été présentés dans le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI): consolider et structurer des filières de formation locales répondant aux besoins économiques du territoire (dont l'industrie), implanter un lieu « totem » de type Maison des Etudiants, amplifier le taux de poursuite d'étude des bacheliers, soutenir la qualité de l'accueil et de la vie étudiante...

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) regroupe 102 collectivités locales qui interviennent en soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur leur territoire et cherchent à améliorer l'efficacité de ce soutien. Parmi ses adhérents on compte notamment la Métropole du Grand Reims à la présidence de l'association ou encore Nice Métropole, l'agglomération de Roanne ou bien des villes telles que Le Havre, Poitiers, Marseille ou Toulon.

L'AVUF est à la fois un centre de ressources, une force de proposition et une interface dynamique avec ses adhérents.

Elle poursuit trois objectifs principaux :

- Aider les élus et personnels des entités adhérentes à bien appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire ; notamment par des séminaires et des colloques ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230504-2023_05_75B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023
Publication : 10/05/2023

- Formuler des propositions auprès de l'Etat et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Elaborer des services ou des événements communs avec tout ou partie des adhérents.

L'adhésion de GrandAngoulême à l'AVUF permettra de :

- Pouvoir entretenir un réseau de partenariats, disposer de conseils, d'échanges et de partages d'expériences entre référents de collectivités sur les multiples sujets universitaires ;
- Etre accompagné par un interlocuteur privilégié dans sa relation avec l'enseignement supérieur et la Recherche (ESR) ;
- Participer à l'élaboration d'actions et propositions pour promouvoir l'intérêt des territoires universitaires auprès de l'Etat et des grands acteurs nationaux de l'ESR ;
- Enrichir sa palette d'outils pour la vie étudiante ;
- Etre destinataire d'une veille permanente sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de vie étudiante lorsqu'elles concernent les collectivités territoriales ;
- Accéder aux colloques, séminaires et sessions de formations à des tarifs réduits, et parfois avec exonérations totale des droits d'inscription.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France et de régler la cotisation annuelle qui s'élève à titre indicatif à 1 000 € pour l'année 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à cette adhésion.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230504-2023_05_75B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023
Publication : 10/05/2023